



Comité Interconsulaire de l'Allier

Siège social : La Tour du Guet – Rue de l'Horloge – 03140 CHARROUX

Adresse pour la correspondance : Chambre d'Agriculture – BP 1727 – 03017 MOULINS Cedex

Débat Public sur la RCEA : contribution du Comité Interconsulaire de l'Allier

Le Comité Interconsulaire de l'Allier est une association constituée des représentants des quatre Chambres Consulaires de l'Allier : la Chambre d'Agriculture de l'Allier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins-Vichy. A ce titre il représente la voix de 22.260 entreprises représentant 103.600 emplois.

A l'occasion du Débat Public sur le projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA, **le Comité Interconsulaire de l'Allier** tient à porter à la connaissance de la Commission Particulière du Débat Public qu'il **est en faveur de la concession de la RCEA entre l'A71 et l'A6, seule façon réaliste pour que cet axe soit mis à 2x2 voies dès 2017**, pour les raisons suivantes :

1) Inverser les tendances démographiques :

Les dernières projections de l'INSEE font état (scénario médian – déc 2010) d'une baisse de la population de l'Allier de 2% pour la période 2007-2040 dont 18% pour la tranche d'âge 20-59 ans. Faute d'infrastructures modernes, les habitants préfèrent s'installer dans des départements mieux desservis, le long des corridors autoroutiers, au milieu de territoires maillés par des axes routiers performants et sûrs.

La vitalité économique d'un territoire étant directement liée au nombre de ses habitants (construction, rénovation, consommation,...), les entreprises, en particulier artisanales et commerciales, voient leurs perspectives de développement handicapées par cette tendance.

La pénurie de main d'œuvre rencontrée dans certains secteurs d'activités, ne fera que s'aggraver rendant encore plus difficile le recrutement et donc le développement des entreprises. La transmission des entreprises et des savoir-faire, autres enjeux importants, sont beaucoup plus difficiles lorsque les entreprises se trouvent à l'écart des grands axes de communication.

2) Améliorer la desserte du territoire :

La région Rhône-Alpes est la première région cliente de l'Allier et son premier fournisseur. Les entreprises agricoles, artisanales, commerciales, industrielles ou de services doivent pouvoir disposer d'un axe routier est-ouest à 2x2 voies performant, sûr et fiable pour accéder à leurs chantiers, organiser efficacement leurs transports logistiques à flux tendus, expédier leurs productions,...

Par exemple, l'essentiel des flux liés à l'agriculture s'opère sur un axe est-ouest d'où l'importance d'une RCEA à 2x2 voies pour l'acheminement des fournitures agricoles et l'écoulement des productions locales :

- l'Allier est le deuxième département français producteur de bovins maigres. 80 % des animaux produits sont exportés vers l'Italie (soit 80.000 têtes en 2009). Ce pourcentage reste globalement stable depuis 10 ans. Sur les 20 % restant, l'essentiel des animaux part vers les bassins d'engraissement de l'ouest de la France : Bretagne, Pays de Loire (sources : DRAF, Institut de l'Elevage).
- les matières premières utilisées dans le département pour la fabrication d'aliments pour animaux arrivent quasi-exclusivement du nord-est de la France. Ainsi 95% de l'approvisionnement des coopératives agricoles de l'Allier en pulpe de betterave, luzerne déshydratée et tourteaux proviennent de l'est du bassin parisien, soit 90.000 tonnes par an (source: UCAL-Union des Coopératives agricoles de l'Allier).
- les engrais commercialisés dans le département par les coopératives agricoles sont très largement produits à l'usine du Mériot dans l'Aube. Ils sont transportés par voies fluviales jusqu'à Chalon/Saône puis par camion empruntant la RCEA. Cet approvisionnement en fertilisants minéraux par les coopératives agricoles de l'Allier, en provenance de l'Aube représente 70.000 tonnes par an soit 85 % des besoins des coopératives (source : UCAL).
- une part importante des céréales produites dans le département est transportée par poids lourds via la RCEA. Ainsi, 30 % des blés, maïs et colza collectés par l'UCAL sont exportés vers l'Italie, l'Allemagne et le nord-est de la France, soit 100.000 tonnes par an (source : UCAL).

La RCEA est également l'axe routier emprunté pour le transport de bois à destination des ports de l'Atlantique pour l'export.

3) Améliorer la sécurité :

Avec plus de 200 accidents ayant occasionné 96 tués et 204 blessés graves entre 2005 et 2010 et deux nouveaux accidents mortels sur les tous premiers jours de janvier 2011, la RCEA est un des axes les plus accidentogènes de France. Qu'on l'emprunte à titre personnel ou à titre professionnel, cette route fait peser un risque permanent sur les usagers qui y circulent. A elle seule, la sécurité est en soi un élément justifiant, sans délai, la mise à 2x2 voies de la RCEA. Les gestionnaires d'autoroutes ont fait la preuve de leurs compétences en terme de sécurité.

4) Exploiter la position géographique de l'Allier :

Alors que la RCEA pourrait être un formidable levier pour doper le développement économique de nos territoires, son absence de mise à 2x2 voies et sa dangerosité en font au contraire un frein au développement économique.

La géographie a été plutôt « généreuse » avec l'Allier. Au centre de la France, à la croisée d'axes routiers structurants de première importance (A77, A71, RCEA) le département bénéficie d'atouts majeurs pour favoriser le développement de son économie :

- par le développement d'activités industrielles, logistiques qui jouent déjà un rôle majeur sur le territoire (130 établissements dont une dizaine de plus de 10 salariés et qui emploient au total 1200 salariés) ; plusieurs zones d'activités à Montluçon, Montmarault et Moulins disposent de surfaces foncières pour accueillir de tels projets ;
- par le tourisme : l'Allier dispose de paysages extraordinaires, d'un patrimoine bâti exceptionnel, de sites remarquables (CNCS, Le PAL,...) et les marges de progression des activités touristiques – donc de créations d'emplois – sont importantes. Des études ont montré par ailleurs que les dépenses dans l'Allier des touristes empruntant l'axe est-ouest sont supérieures à celles des touristes empruntant l'axe nord-sud.

5) Promouvoir les savoir-faire et les productions locales :

En favorisant leur accessibilité, les territoires invitent ainsi à la découverte de l'artisanat d'art et des productions agricoles de qualité : deux labels en viande bovine charolaise, deux labels en agneau d'herbe, un label porc fermier, des volailles AOC, labels et fermières, les vins AOC de Saint-Pourçain, les blés de la Limagne à haute valeur boulangère et toute une série de produits issus de l'agriculture biologique. Pour cela, des villages étapes, des circuits découvertes ou « routes de... », des accueils sur les exploitations, des marchés/festivals,... peuvent être mis en place.

Combiné à une multiplication de l'offre (développement de l'hôtellerie, chambres d'hôtes, résidences secondaires,...), ce type de tourisme est un marché cible fortement rémunérateur et représente une formidable occasion de vendre des produits de haute qualité à forte valeur ajoutée permettant ainsi au passage de dynamiser l'image du département, diversifier les activités des exploitants agricoles, maintenir des savoir-faire techniques et « procurer » de l'identité aux habitants.

6) Intensifier la revitalisation rurale du département :

L'amélioration de la desserte et le désenclavement du département par la mise à 2x2 voies de la RCEA sont de formidables outils de maintien et de retour des jeunes et des familles en milieu rural enclenchant ainsi une démarche de revitalisation des territoires : acquisition/rénovation/valorisation du bâti, aménagement et mise en valeur des bourgs, amélioration de l'offre et maintien des services locaux, installation de nouveaux entrepreneurs, dynamisation de l'économie de proximité, consolidation et développement de l'emploi,... faisant ainsi revivre des territoires entiers.

Aussi, pour toutes ces raisons, toute réalisation de la mise à 2x2 voies de la RCEA à un horizon plus lointain (2045 au rythme des crédits budgétaires de l'Etat connu ces dernières années) entraînerait une marginalisation économique et sociale durable du territoire, marginalisation à laquelle s'opposent farouchement les 22.260 entreprises que représente le Comité Interconsulaire de l'Allier.

Sa position en faveur de la concession autoroutière est assortie d'un certain nombre d'observations/attentes :

- le maintien des échangeurs actuels permettant une bonne irrigation du territoire, l'intégration complète de l'échangeur RN7/RCEA dans le projet de concession, la construction d'un nouvel échangeur à la hauteur du PAL, l'étude d'une liaison performante entre la RCEA et le bassin de Bourbon Lancy,
- l'obligation du maître d'ouvrage à rechercher par tous les moyens à minimiser le coût des péages pour les usagers locaux,
- la nécessité de prendre en compte les impacts de l'aménagement sur les structures agricoles situées à proximité et de les compenser. Il est primordial de minimiser la consommation de foncier/terres agricoles nécessaires aux travaux complémentaires (raccordement A71/RCEA, aménagements des échangeurs, péages,...) en associant en particulier la Chambre d'Agriculture de l'Allier dans les phases à venir et en disposant d'un stock de foncier agricole disponible à attribuer aux exploitants qui subissent un prélèvement,
- la recherche de solution quant à l'impact de la fermeture éventuelle de l'échangeur de Montbeugny sur l'entreprise SICAGIEB (première entreprise de collecte de bétail de l'Allier ; 40.000 têtes/an ; 20 à 30 camions/jour).